

## FAVORISER L'INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP : les principales préconisations du Cnesco

Le Cnesco et le CIEP ont organisé une conférence de comparaisons internationales sur l'école inclusive (28 et 29 janvier 2016), en partenariat avec le secteur de l'éducation de l'UNESCO et l'Agence européenne pour l'éducation inclusive et adaptée. **Éclairé par le travail collectif des décideurs réunis lors de la conférence, le Cnesco présente ses préconisations** pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap dans l'école française.

*Cette fiche synthétique présente les principales préconisations du Cnesco.*

---

### Développer rapidement l'accessibilité de l'environnement éducatif

- **Éliminer les barrières physiques**

Mener et rendre publique une enquête sur la mise en accessibilité de tous des bâtiments scolaires. Toute construction ou reconstruction d'école, collège ou lycée doit respecter les règles d'accessibilité en vigueur. Rendre accessibles les transports scolaires pour tous les élèves.

- **Généraliser et accompagner l'usage des outils numériques nomades**

Mettre en place un équipement individuel de tablettes numériques équipées de logiciels offrant une alternative à la prise de notes et à la saisie de réponses pour les élèves en situation de handicap. Cet équipement facilite le travail de l'enseignant.

#### Ils l'ont mis en place...

Un coordonnateur en Ulis Pro (Lycée Henri Nominé de Sarreguemines, Académie Nancy Metz) a développé l'usage des tablettes numériques pour ses élèves. À partir d'un texte pris en photo, la tablette assure une lecture à haute voix et une mise en forme adaptée aux besoins de chaque élève. Les élèves en situation de handicap peuvent donc avoir les mêmes documents que leurs camarades.

---

### Mettre l'établissement au cœur de la scolarité de l'élève en situation de handicap

- **Inclure la problématique du handicap dans le projet d'établissement**

Le handicap apparaît comme une composante de la diversité des élèves. Une décision collective doit permettre la mise en œuvre d'une politique d'éducation inclusive au sein de l'établissement.

- **Nommer un enseignant « personne ressource » dans chaque établissement**

L'enseignant « personne ressource » de l'établissement doit pouvoir se former et être reconnu comme interlocuteur des personnels de l'établissement. Cette personne peut répondre aux questions que se posent les différents acteurs et impulser une démarche de mutualisation des expériences au sein de l'établissement.

#### **Ils l'ont mis en place...**

Une professeure d'EPS du collège Jean Gay de Verfeil (Académie de Toulouse), formée à l'inclusion des élèves en situation de handicap, est devenue la « personne ressource » de l'établissement. Elle réunit chaque semaine les élèves pour rechercher des outils adaptés à leur handicap. Ces outils sont ensuite présentés aux équipes enseignantes et mis à leur disposition.

- **Former l'ensemble des élèves au handicap**

Profiter du temps périscolaire accordé à l'école primaire pour sensibiliser tous les enfants au handicap, notamment à travers des mises en situation. Développer le tutorat entre les élèves en situation de handicap et les autres élèves.

#### **Ils l'ont mis en place...**

L'association L'ADAPT (L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) réalise des actions de sensibilisation auprès des élèves en leur permettant d'expérimenter eux-mêmes une situation de handicap (visuel, moteur, auditif, ...).

---

## **Étendre l'accompagnement de l'élève et sa prise en charge**

- **Étendre le Projet personnalisé de scolarisation (PPS) au temps périscolaire au primaire**

Au-delà de la mise en œuvre indispensable du Projet personnalisé de scolarisation (PPS) dans le temps scolaire, l'élève en situation de handicap doit également se voir proposer des activités comprises dans le temps périscolaire adaptées à ce projet, notamment dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

- **Prendre en charge l'accompagnement de l'élève lorsqu'il est en stage ou en alternance**

Lorsque le projet personnalisé de scolarisation prévoit un accompagnement de l'élève, cet accompagnement doit être suivi durant les stages en entreprises (stage d'observation de 3<sup>e</sup> par exemple) ou durant les périodes en entreprise si l'élève suit une formation en alternance.

- **Étendre la prise en charge de l'enseignement à distance jusqu'à la fin de la scolarité**

La prise en charge financière de l'enseignement à distance, développé par le Centre national d'enseignement à distance (CNED), doit aller au-delà de la scolarité obligatoire et permettre à chaque élève de poursuivre son parcours scolaire.

---

## Développer une mutualisation des pratiques

- **Mettre en place une base de données d'outils pédagogiques adaptés par académie**

Chaque académie doit pouvoir proposer, à ses personnels, une base de données d'outils pédagogiques adaptés aux élèves en situation de handicap. Cette base de données doit permettre de développer une mutualisation et une validation des pratiques à partir des outils pédagogiques mis en place par chacun au sein de son établissement.

### Ils l'ont mis en place...

L'académie de Toulouse développe actuellement une banque d'outils pédagogiques adaptés aux élèves « dys » qui sera mise à disposition des établissements.

- **Développer le travail collaboratif entre les différents acteurs**

Les professionnels (enseignants, chefs d'établissement, médecins, personnels de la Maison départementale des personnes handicapées, ...) doivent être incités au travail collaboratif et connaître précisément le rôle de chacun dans le système complexe de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Des formations peuvent être mises en place pour réunir ces différents acteurs et faciliter leur rencontre.

---

## Repenser la formation des enseignants

- **Former les enseignants à l'évaluation des élèves en situation de handicap**

Les enseignants doivent être en capacité d'évaluer à leur juste niveau les élèves en situation de handicap. Ils doivent être formés à l'évaluation des élèves au regard des compétences fixées par le Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco).

- **Encourager la diversité des méthodes pédagogiques**

Les formations initiale et continue des enseignants doivent les préparer à respecter le développement singulier de l'élève et leur permettre de répondre à leurs besoins selon des méthodes pédagogiques souples et adaptées.

---

## Développer des recherches sur l'école inclusive

- **Lancer des appels à projets nationaux**

Des appels à projets nationaux doivent permettre d'utiliser ou de créer des outils appropriés d'évaluation qui permettront :

- d'identifier et d'évaluer les pratiques inclusives et leurs effets sur les compétences et la qualité de vie des élèves en situation de handicap ;
- d'étudier les évolutions des représentations de l'inclusion et du handicap par les professionnels de l'éducation, les élèves et les parents.

---

## Évoluer à terme vers un système d'éducation plus unifié

- **Développer une démarche de mutualisation entre les secteurs médico-social et éducatif**

À partir d'une démarche interministérielle de mise en cohérence du secteur médico-social et du secteur éducatif, les dispositifs mis à disposition des élèves en situation de handicap doivent pouvoir gagner en clarté et en efficacité.

- **Intensifier le développement des unités d'enseignement externalisées**

Les unités d'enseignements externalisées doivent permettre aux élèves porteurs d'un handicap « lourd » d'être scolarisés en milieu ordinaire. Les partenariats entre les établissements spécialisés et les établissements ordinaires doivent être développés en ce sens.